



DELIBERATION N° 2022.03.16: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – POSTE DE REFERENT NUMERIQUE – CATEGORIE A

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L 332-8 2° du Code général des collectivités territoriales permettant le recours à un agent non titulaire de catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération n°2019.04.15 autorisant le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Référent numérique,

Vu la délibération n°2020.05.20 mettant à jour le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le recrutement pour une durée indéterminée, d'un agent non titulaire sur le poste de Référent numérique à temps complet (35/35^{ème}) sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A).

Le traitement indiciaire de l'agent contractuel sera calculé sur la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à :

**30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »
3 Abstentions (Groupe « Bruges en mieux »)**

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mardi 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mardi 21 juin 2022

**Mercredi 29 juin de l'an deux mille vingt deux
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire
à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

La séance est ouverte.

Isabelle BESSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES		Brigitte TERRAZA	X
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Frédéric GIRO	X
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Valérie QUESADA	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Monique CASTET	X
José BARATA		Michèle YON	X
Géraldine TROUVE - ZURITA		Jean-Pierre CALOFER	X
Fabien CATOIRE		Fabrice FRESQUET	X
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT		Gonzalo CHACON	X
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X